

Ogeo et Stéphane Moreau démentent toute malversation

GOUVERNANCE Le méga-dossier Nethys/Ogeo, ouvert en 2008, bientôt bouclé

► La justice fait trembler le fonds de pension

Ogeo.

► En cause, de présumés faux en écriture et abus de biens sociaux, des opérations bancaires suspectes, un possible emploi fictif.

Donnant suite à une lettre anonyme reçue en 2008 et à la longue instruction, le parquet général de Liège a conclu son réquisitoire dans le dossier Tecteo/Nethys et ses nombreuses sous-fardes. Selon nos informations, il aurait retenu quatre infractions présumées et demanderait le renvoi devant le tribunal correctionnel de cinq personnes au moins : Stéphane Moreau, Emmanuel Lejeune, Marc Beyens et Hervé Valkeners pour leur gestion du fonds de pension Ogeo mais aussi de l'ancien député provincial André Gilles pour un présumé emploi fictif. La chambre du conseil devrait statuer sur cette demande de renvoi au début du mois de décembre.

Des emprunts réussis auprès de la banque UBS. Lorsqu'en novembre 2011 des perquisitions sont menées au siège de Tecteo (futur Nethys), la succursale belge d'UBS, qui gère une partie des avoirs d'Ogeo, le fonds de pension lié à Tecteo, prend peur et organise une réunion de crise. Objectif : passer au crible les comptes et documents liés à cet important client - Ogeo est le 5^e plus important fonds de pension du pays. Les conclusions de cette enquête interne aboutiront d'ailleurs dès mars 2012 à la rupture des relations entre la banque et son client.

Comme le révélait *Le Soir* en mars 2013, les cadres d'UBS et leurs conseillers reprochaient alors notamment au fonds de pension d'avoir fait se succéder une série de lignes de crédit en 2011, les transformant en quelque sorte en un emprunt à long terme afin de procéder à des placements financiers. Des pratiques que prohibe une loi du 27 octobre 2006. Ogeo a réagi vendredi en expliquant qu'il ne s'agissait que « d'un pur reproche de technique financière », technique à l'égard de laquelle le conseil d'administration du fonds de pension n'aurait rien trouvé à redire.

L'existence d'un sous-compte. Autre « reproche de pure technique finan-

cière » selon le communiqué d'Ogeo : « avoir localisé des bénéfices ou des pertes dans une filiale détenue intégralement par Ogeo plutôt que dans Ogeo ». Selon nos informations, certaines opérations financières auraient

été discrètement menées non au départ du compte ouvert directement par Ogeo auprès d'UBS mais à partir d'un sous-compte au nom d'Ogeo Consulting & Services, un bureau de courtage racheté en 2008.

Un voyage à Abu Dhabi. Comme le révélait également *Le Soir* en 2013, Stéphane Moreau, Marc Beyens et Emmanuel Lejeune (qui se décommandera finalement), respectivement administrateur délégué et directeurs du fonds de pension, ont été invités fin 2011 par UBS à assister au Grand Prix de Formule 1 d'Abu Dhabi. Une compétition que sponsorise la banque. Il était prévu que celle-ci prenne en charge les frais de séjour mais que les

participants payent eux-mêmes l'avion. Trop cher ? Marc Beyens aurait obtenu de son contact chez UBS que la facture soit envoyée chez Ogeo Fund et que son libellé soit modifié en « refacturation frais de séminaire (avion) ».

Le magazine *Médor* a, par ailleurs, publié en juillet 2017 la retranscription surréaliste d'une communication téléphonique entre Marc Beyens et son contact chez UBS et au cours de laquelle le premier demande au second de travestir ce voyage d'agrément en un studieux séminaire à la demande de Stéphane Moreau. La porte-parole d'Ogeo maintient, pour sa part, qu'il s'agissait « de la participation des dirigeants d'Ogeo Fund à un séminaire

commercial » et que M. Beyens a depuis pris à sa charge les frais de transport contestés. Par voie de communiqué également, Stéphane Moreau rappelle que « Ogeo n'a pas déboursé un euro » pour ce séminaire et qu'il est personnellement « étranger » aux « deux opérations de pure technique financière » décrites ci-dessus. Il évoque un « acharnement judiciaire ». Depuis lors, l'autorité belge des marchés financiers, la FSMA, a néanmoins exigé que MM. Moreau et Beyens se retirent du fonds de pension.

Un présumé emploi fictif. Enfin, l'ex-député provincial et président du groupe Tecteo André Gilles est suspecté d'avoir fait travailler pendant plu-

sieurs années dans son cabinet provincial Julie P., une employée de Tecteo.

Des sous-dossiers abandonnés. Au total, le dossier Tecteo sur lequel s'est penchée la justice liégeoise s'articulait autour de 17 sous-dossiers. Dont ceux mentionnés ci-dessus. Certaines suspicions ont donc été abandonnées, il s'agit notamment de la revente d'anciens véhicules de service du groupe à des mandataires politiques et d'investissements immobiliers en région liégeoise et à Chypre. Une information judiciaire distincte est néanmoins toujours en cours, elle vise à faire la lumière sur les rémunérations des comités de secteur de Publifin. ■

JOËL MATRICHE

JUSTICE

Affaires en cours...

Le nom de Stéphane Moreau est également cité dans deux autres dossiers.

► **La pergola.** Le 28 février 2010, un arbre ancré sur un terrain appartenant à Stéphane Moreau à Ans a été déraciné par des vents violents et s'est abattu sur la pergola du voisin. Stéphane Moreau n'étant pas assuré en responsabilité civile, il aurait demandé à son assureur Ethias de rédiger à la hâte un contrat prenant effet deux mois plus tôt. Simple geste commercial ou faux en écriture ? Des devoirs complémentaires demandés par la défense de M. Moreau et de plusieurs cadres d'Ethias (dont son ex-directeur général) ayant été pour partie refusés, ce dossier devrait prochainement être traité par la chambre du conseil pour un renvoi éventuel devant le tribunal.

► **La Société de logements du Plateau d'Ans.** Vice-président de cette société d'habitations sociales, Stéphane Moreau y a côtoyé pendant quelques années sa maman, qui y était employée. Il aurait fictivement gonflé l'ancienneté de celle-ci afin qu'elle bénéficie ultérieurement d'un meilleur capital retraite. Cette assurance-groupe était gérée par Ethias. Gratification légale ou trafic d'influence ? Selon nos informations, le dossier est aujourd'hui clôturé, le parquet doit dresser ses réquisitions.

JO.M.A.